

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi vingt-trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique avec public limité.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie (arrivée à 20H41), RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Jeudi 17 septembre 2020

Affichage :

Du jeudi 1^{er} octobre au mercredi 2 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : M.BARD Denis ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.HAURET Pascal ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël,

M.Manuel DA CUNHA est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 17 septembre 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

60-2020 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

1) Déclarations d'intention d'aliéner

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien non bâti cadastré section AY N°120, sis Les ruelles, d'une superficie de 39 m², au prix de 150,00 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

2) Conventions d'occupation précaire

- Signature le 10 août 2020 de la convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'une maison d'habitation située 2 rue René Jean Mailleux, parcelle cadastrée AN N°219 d'une superficie de 508 m² à Madame LOUIS Kasandua et Monsieur LEVILLAIN Jordan, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2020 moyennant un loyer de 550,00 €.
- Signature le 24 juin 2020 de la prolongation de la convention précaire pour la mise à disposition de la maison d'habitation située 8 rue des Longrais à Monsieur BERREE Stéphane, jusqu'au 31 décembre 2020 moyennant un loyer de 750,00 €.
- Signature le 24 juin 2020 de la prolongation de la convention précaire pour la mise à disposition de la maison d'habitation située 14 rue des Longrais à Monsieur PIOTTO Francesco, jusqu'au 31 décembre 2020.
- Signature le 24 juin 2020 de la prolongation de la convention précaire pour la mise à disposition de la maison d'habitation située 2 impasse du Prieuré à Monsieur BENELHIBA Chokri, jusqu'au 31 décembre 2020.
- Signature le 23 juin 2020 de la prolongation de la convention précaire pour la mise à disposition de la maison d'habitation située 6 impasse du Prieuré à Monsieur BENDJEDDOU James, jusqu'au 30 juin 2021.
- Signature le 16 juin 2020 de la convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'une maison d'habitation située 10 impasse du prieuré, parcelle cadastrée AP N°130 d'une superficie de 416 m² à Madame LOYER Carole, pour une durée de 1 an, à compter du 16 juin 2020 moyennant un loyer de 250,00 €.

Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

